



Délibérations du Conseil Municipal du Mercredi 13 mars 2019

1. Approbation du compte de gestion 2018 du comptable public de la trésorerie de Saint-Nazaire
2. Vote du compte administratif de la ville pour l'exercice 2018
3. Affectation du Compte de résultat 2018 pour 2019
4. Vote des taux de la fiscalité locale pour 2019
5. Vote du budget primitif pour l'exercice 2019
6. Fonds Solidarité Logement (F.S.L.) – Participation au titre de l'année 2019
7. Répartition du produit des amendes de police 2018
8. Introduction d'un tarif lié à la nouvelle offre culturelle
9. Convention avec le Parc Naturel Régional de Brière pour la Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)
10. Convention pluriannuelle de partenariat avec le Théâtre Scène Nationale Saint-Nazaire Ville de Trignac – Approbation de l'avenant n°1
11. Information du Conseil Municipal sur les marchés publics passés par le Maire en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales
12. Création de poste

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_01

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **21**
De votants **26**

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Approbation du Compte de gestion 2018 du comptable public de la trésorerie de Saint-Nazaire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

15 mars 2019

Et que la convocation avait été faite le

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

6 mars 2019

Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le 19/03/2019

ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_01-DE

Le Conseil Municipal se fera présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et des délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-2 153 142.38 €	0,00 €	1 280 218.51 €	- 872 923.87 €
Fonctionnement	4 308 679.37 €	3 000 000.00 €	1 751 220.19 €	3 059 899.56 €
Total	2 155 536.99 €	3 000 000.00 €	3 031 438.70 €	2 186 975.69 €

Considérant la parfaite concordance des écritures du maire et du comptable,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal est invité à déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **Décide** d'approuver le compte de gestion 2018.
- **Décide** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour	26
Contre	0
Absentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Vice-Président de la CARENE
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le 19/03/2019



ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_01-DE

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_02

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **20**
De votants **24**

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Vote du Compte Administratif de la ville pour l'exercice 2018

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

15 mars 2019
Et que la convocation avait été faite le

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER
Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

6 mars 2019

Exposé

En l'absence de Mr le maire, et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Le Crom, élu désigné comme président de séance, le CA 2018 est présenté comme suit :

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
RECETTES			
Prévisions budgétaires	7 048 744.70 €	12 470 791.52 €	19 519 532.22 €
Titres de recettes émis	4 406 272.45 €	11 472 178.14 €	15 878 450.59 €
Réduction de titres	0.00 €	195 916.37 €	195 916.37 €
Recettes nettes	4 406 272.45 €	11 276 261.77 €	15 682 534.22 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires	7 048 744.70 €	12 470 791.52 €	19 519 536.22 €
Mandats émis	3 126 053.94 €	9 724 661.78 €	12 850 715.72 €
Annulations de mandats	0.00 €	199 620.20 €	199 620.20 €
Dépenses nettes	3 126 053.94 €	9 525 041.58 €	12 651 095.52 €
Résultat de l'exercice	1 280 218.51 €	1 751 220.19 €	3 031 438.70 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2019

Reçu en préfecture le 21/03/2019

Affiché le 21/03/2019



ID : 044-214402109-20190313-DEL_2019031302-BF

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 2 153 142.38 €	0,00 €	1 280 218.51 €	- 872 923.87 €
Fonctionnement	4 308 679.37 €	3 000 000.00 €	1 751 220.19 €	3 059 899.56 €
Total	2 155 536.99 €	3 000 000.00 €	3 031 438.70 €	2 186 975.69 €

Il est proposé au Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Le Crom, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Mr AUFORT Claude, Maire,

- 1) De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif
- 2) De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3) De reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- 4) De voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide

- 1) De lui donner acte de la présentation faite du compte administratif,
- 2) De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) De reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4) De voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- 5) D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour	21
Contre	0
Absentions	3

Envoyé en préfecture le 21/03/2019
Reçu en préfecture le 21/03/2019
Affiché le 21/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_2019031302-BF



Pour extrait conforme
Le Maire
Vice-Président de la CARENE
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_03

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **21**
De votants **26**

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Affectation du résultat 2018 pour 2019

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

15 mars 2019

Et que la convocation avait été faite le

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER
Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

6 mars 2019

Il y a lieu dans le cadre de la Comptabilité M14, d'affecter les résultats de l'exercice, sur le budget primitif 2019.

Il faut rappeler que dans le cadre du budget primitif 2019, une ligne de virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est prévue.

Il est proposé d'affecter au final, au vu de l'excédent cumulé de fonctionnement (3 059 899.56 €), un montant de 2 000 000.00 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (compte 1068 'excédents de fonctionnement capitalisés)

De plus, les affectations suivantes sont proposées :

- o Dans les recettes de fonctionnement, reprise d'une partie du résultat de fonctionnement (compte 002) pour : 1 059 899.56 €
- o Dans les dépenses d'investissement, reprise du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (compte 001) pour : - 872 923.87 €

Synthèse de l'affectation du résultat

Opérations	Montant
Excédent cumulé de fonctionnement	3 059 899.56 €
Capitalisation en Investissement - Article 1068	2 000 000.00 €
Reprise en fonctionnement - Article 002	1 059 899.56 €
Résultat cumulé d'investissement Report en dépense d'investissement - Article 001	- 872 923.87 €

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_03-DE

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL,

d'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'affecter le résultat tel que figurant dans le tableau ci-dessus.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents concernant ce dossier

Pour	23
Contre	0
Absentions	3



Pour extrait conforme
Le Maire
Vice-Président de la CARENE
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_03-DE

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_04

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **21**
De votants **26**

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Vote des taux de la fiscalité locale pour 2019

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

15 mars 2019
Et que la convocation avait été faite le

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER
Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

6 mars 2019

La commission des finances propose un maintien des taux sur les trois taxes de fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) :

Ce qui donne les taux et montants prévisionnels de produits ci-après :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 (suivant données JMS Consultants)	Taux 2019	Produit attendu
TH	9 863 000	20.70 %	2 042 000.00 €
TFB	9 503 000	29,38%	2 792 000.00 €
TFNB	51 000	60,76%	31 000.00 €
TOTAL			4 865 000.00 €

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL,

de retenir les taux portés au tableau ci-dessus pour l'année 2019 à savoir :

- taxe d'habitation : 20,70 %
- taxe foncière bâti : 29,38 %
- taxe foncière non bâti : 60,76 %

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_04-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide

- de retenir les taux portés au tableau ci-dessus pour l'année 2019 à savoir :
 - taxe d'habitation : 20,70 %
 - taxe foncière bâti : 29,38 %
 - taxe foncière non bâti : 60,76 %
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour	26
Contre	0
Absentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Vice-Président de la CARENE
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_04-DE

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_05

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **21**
De votants **26**

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Vote du Budget
Primitif 2019**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

15 mars 2019
Et que la convocation avait été faite le

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER
Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

6 mars 2019

Exposé

Le Conseil Municipal est invité à voter chapitre par chapitre les crédits du budget, le document considéré se présentant ainsi qu'il suit :

	A reporter	Proposition	Vote du Conseil
Dépenses de fonctionnement		12 098 899.56 €	
Dépenses d'investissement	234 325.55 €	5 258 852.01 €	
DEPENSES	234 325.55 €	17 357 751.57 €	
Recettes de fonctionnement		12 098 899.56 €	
Recettes d'investissement	0 €	5 493 177.56 €	
RECETTES	0 €	17 592 077.12 €	
Déficit de clôture			
Excédent de clôture			

Envoyé en préfecture le 21/03/2019
Reçu en préfecture le 21/03/2019
Affiché le 21/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_2019031305-BF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- **Décide de voter** chapitre par chapitre les crédits du budget primitif 2019 tels que ci-dessus
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce dossier.

Pour	23
Contre	0
Absentions	3



Pour extrait conforme
Le Maire
Vice-Président de la CARENE
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 21/03/2019
Reçu en préfecture le 21/03/2019
Affiché le 21/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_2019031305-BF

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_06

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **21**
De votants **26**

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Fonds Solidarité
Logement (FSL) –
Information sur la
participation au titre
de l'année 2019**

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

15 mars 2019
Et que la convocation avait été faite le

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER
Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

6 mars 2019

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique – Direction Solidarité Insertion - service Développement Social - par courrier du 12 février 2019, sollicite la ville de Trignac pour renouveler sa participation à hauteur de celle de 2018, soit 6 797.65 €, cela au regard du bilan des aides du FSL (en accès, maintien, énergie et eau) ayant bénéficié en 2018 aux ressortissants de Trignac.

Bilan 2018

2018-access		2018-maintien		2018-energie		2018-eau	
Subvention	Nombre dossiers	Subvention	Nombre dossiers	Subvention	Nombre dossiers	Subvention	Nombre dossiers
14 637.47 €	29	2 382.78 €	3	989.70 €	6	524.24 €	7

Total général : 19 671.18 € pour 43 dossiers

Cette dépense est inscrite au BP 2019 à l'article 6558 « autres contributions obligatoires ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Prend acte

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_06-DE



Pour extrait conforme
le Maire
Vice-Président de la CARENE
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_07

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **21**
De votants **26**

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Objet :

Produits des amendes

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

15 mars 2019

Et que la convocation avait été faite le

6 mars 2019

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

La ville de Trignac au travers de son Plan Local de Déplacement continue sa démarche pour l'année 2019, sur l'ensemble de son territoire communal d'amélioration des comportements et des pratiques de mobilités des usagers de la route en sécurité. Pour cela, la mise en place d'infrastructures éligibles au produit des amendes de police 2018 sont indispensables.

Pour la sécurisation des écoles :

Il sera pratiqué la mise en place de panneaux lumineux « attention école » ainsi que la création d'îlots d'étranglement sur la route des Orneaux, dans l'objectif de sécuriser l'accès à l'école Louise Michel

Pour la sécurisation des quartiers :

L'ensemble du quartier de la Menée Lambourg va voir son plan de circulation modifié. Il sera mis en place un sens unique permettant la création de stationnement sur chaussée en chicane, favorisant le déplacement des véhicules à vitesse lente. L'ensemble du quartier se verra passer en limitation de vitesse, zone 30.

Les quartiers de la Gagnerie et des Grandchamps verront leur limitation de vitesse apaisée. Ces quartiers passeront en zone 30. En complément, il sera réalisé à chaque entrée de quartier, des étranglements sur chaussées avec plateaux ralentisseurs et marquage au sol, afin de bien identifier la zone 30.

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_07-DE

Pour la sécurisation de l'entrée de Trignac Centre :

Il sera créé le long du Bd Edouard Herriot, un trottoir, afin de sécuriser le cheminement des piétons à la descente du bus. Il sera également mis en place deux plateaux ralentisseurs sur cette même rue.

Le coût d'environ 109 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage Ville, pourrait ainsi être réduit avec une subvention d'investissement au titre du « produit des amendes de police 2018 », pouvant être estimée autour de 30 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide

- D'ADOPTER le montant de la proposition de répartition de la dotation du Département du Loire-Atlantique au titre des produits des amendes de police de l'année 2018 relatives à la circulation routière.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la réalisation de ce dossier.

Pour	26
Contre	0
Absentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Vice-Président de la CARENE
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_07-DE

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_08

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **21**
De votants **26**

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

Introduction d'un tarif lié à la nouvelle offre culturelle

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

15 mars 2019

Et que la convocation avait été faite le

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER
Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

6 mars 2019

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_08-DE

Les tarifs liés aux activités du service vie associative et culturelle ont fait l'objet d'une validation lors du conseil municipal du 19 mai 2016. En raison des nouveaux partenariats avec les acteurs locaux comme le Théâtre scène nationale ou d'autres à venir, il est apparu nécessaire d'introduire un tarif unique de 12 euros pour répondre à ce nouveau périmètre d'activités culturelles.

Le tableau suivant récapitule donc les tarifs validés en commission culture du 28 février 2019.

Type de tarifs	Bénéficiaires	Tarifs
A. Tarif plein Actions culturelles gérées par la ville		8,00 € / personne
B. Tarif plein		12.00 € /personne

Actions culturelles ville et associés		
C.Tarif partenaires	- Adhérents des associations trignacaises - Participants aux ateliers du CCLA - Abonnés des salles de spectacles de l'agglomération - Adhérents du Centre de Culture Populaire - Comités d'entreprises et d'œuvres Sociales	6,00 € / personne
D.Tarif réduit	- Demandeurs d'emploi - Bénéficiaires du RSA - Étudiants et apprentis - moins de 16 ans - 65 ans et plus - Porteurs d'une carte d'invalidité - Si au moins deux personnes d'un même foyer pour le même spectacle - Personnel ville de Trignac	3,00 € /personne
E. Tarif T.A.C tous âges confondus	Pour un Groupe constitué de 4 à 6 personnes maximum sans critère d'âge ou de liens familiaux.	10,00 € / groupe
F. Tarif BREF séance courte	Tarif spectacle de courte durée (20 à 45minutes)	3,00 €/personne
G. Tarif Festival	Plein tarif	10.00 € /personne
	Tarif réduit	8 € /personne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide

- d'approuver les tarifs proposés. Les recettes seront encaissées dans la régie de service du Centre Culturel et imputées à l'article 7062-60 (redevances et droits à caractère culturel).

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Pour	26
Contre	0
Absentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Vice-Président de la CARENE
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_08-DE

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_09

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

21

26

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Objet :

Réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) – Convention avec le Parc Naturel Régional de Brière

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

15 mars 2019

Et que la convocation avait été faite le

6 mars 2019

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de leurs politiques respectives, la ville de Trignac et le Parc Naturel Régional de Brière, se retrouvent autour d'une ambition partagée.

Cette volonté s'inscrit dans la démarche de réalisation d'un Atlas de la Biodiversité Communale (A.B.C.) qui réunira 8 communes.

Par ce lien conventionné, la ville de Trignac conforte les objectifs suivants de son projet politique en matière de développement durable

- Préserver et valoriser la biodiversité
- Soigner les espaces de vie pour en faire des lieux de qualité pour se relier au territoire et aux autres
- Lier les projets du territoire au défi de transition énergétique et écologique afin d'imaginer des solutions concrètes et durables

L'ABC est une démarche qui permet d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et de constituer une aide à la décision. L'élaboration de l'atlas constitue également une opportunité pour sensibiliser, mobiliser et impliquer la population et les nombreux acteurs du territoire en faveur de la biodiversité.

Au cours de la période 2019-2020, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de Brière mettra en œuvre cette démarche sur un secteur géographique cohérent regroupant 8 communes dont la Ville de Trignac.

Les liens et contours de l'engagement par la ville sont préalablement définis dans la convention. Il s'agit pour la ville de contribuer à la diffusion des informations auprès des publics, à la mise à disposition de données de lecture du territoire tel des diagnostics et de soutenir financièrement le projet d'ABC à hauteur de 2 000 € TTC ;

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le 19/03/2019



ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_09-DE

La démarche s'achèvera en décembre 2020 et se déclinera à travers plusieurs objectifs :

- améliorer et mettre à jour la connaissance du patrimoine naturel du territoire, notamment par l'implication des habitants,
- sensibiliser le grand public à la richesse de la biodiversité,
- identifier des pistes d'actions pour la préservation, la restauration et la valorisation du patrimoine naturel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide

- de se prononcer favorablement sur l'adoption de la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant la réalisation de ce dossier.

Pour	26
Contre	0
Absentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Vice-Président de la CARENE
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_09-DE



**Convention de partenariat
relative à la mise en œuvre d'un atlas de la biodiversité
communale**

Entre :

- **Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière (PnrB) dont le siège social est situé Ile de Fédrun, 214, rue du Chef de l'Ile, 44720 SAINT-JOACHIM, représenté par son Président, Monsieur Éric PROVOST, en vertu d'une délibération du Comité Syndical en date du 23 janvier 2018, d'une part,**

Et

- **La Ville de Trignac, 11 Place de la Mairie 44570 Trignac, représentée par Monsieur Claude AUFORT, Maire de Trignac, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2017, d'autre part,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la charte du Parc naturel régional de Brière et notamment ses mesures 1.3.2 : Décliner la Trame verte et Bleue sur le Parc naturel régional et 1.3.3 : Favoriser la conservation de la biodiversité ordinaire,

Vu la délibération du Bureau du syndicat mixte du parc naturel régional de Brière en date du 07 novembre 2018, qui autorise le Président à signer la présente convention,

Il est convenu les dispositions suivantes :

Préambule

Préserver la biodiversité constitue l'une des principales ambitions de la 4^{ème} charte du Parc naturel régional de Brière. Pour ce faire, l'un des leviers nécessaires consiste à mieux préciser les enjeux qui s'y rapportent à l'échelle du territoire des communes. L'atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet d'acquérir une meilleure connaissance de la biodiversité et de constituer une aide à la décision pour les collectivités afin de préserver et valoriser leur patrimoine naturel. L'élaboration de l'atlas constitue également une opportunité de sensibiliser, mobiliser et impliquer la population et les nombreux acteurs du territoire en faveur de la biodiversité.

Au cours de la période 2019-2020, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière met en œuvre cette démarche sur un secteur géographique cohérent regroupant 8 communes : Saint-Malo-de-Guersac, Montoir-de-Bretagne, Donges, Crossac, Pontchâteau, Besné, Prinquiau et Trignac.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les engagements des parties et les modalités de mise en œuvre du partenariat, entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière et la Ville de Trignac dans le cadre de la réalisation de l'atlas de la biodiversité communale (ABC).

Article 2 – Modalités de mise en œuvre et répartition des rôles

La démarche mise en œuvre se déclinera à travers plusieurs objectifs :

- améliorer et mettre à jour la connaissance du patrimoine naturel du territoire, notamment par l'implication des habitants,
- sensibiliser le grand public à la richesse de la biodiversité,
- identifier des pistes d'actions pour la préservation, la restauration et la valorisation du patrimoine naturel.

Le volet « Amélioration des connaissances et identification de pistes d'actions »

Ce volet a pour objectif de synthétiser et compléter la connaissance sur la biodiversité du territoire et d'identifier les enjeux de préservation. Ce volet comprend différentes étapes :

- la synthèse des données,
- la concertation préalable avec les exploitants agricoles,
- la réalisation d'inventaires complémentaires,
- l'animation d'un programme de sciences participatives,
- la restitution des données.

Concernant la synthèse des données existantes :

- le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière réalise la récolte, l'exploitation et la compilation des données existantes aux différentes échelles territoriales et au sein des différentes structures partenaires.
- La Ville de Trignac met à disposition les études et données que la collectivité dispose.

Concernant la concertation préalable avec les exploitants agricoles, notamment en vue d'obtenir leur adhésion à la démarche :

- le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière fournit une liste des personnes à inviter, anime la réunion collective de consultation et sollicite le cas échéant de manière individuelle les accords pour accéder aux parcelles.
- la Ville de Trignac procède aux invitations, met à disposition une salle de réunion et préside la réunion collective.

Concernant la réalisation d'inventaires complémentaires, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière procède à la réalisation des diagnostics complémentaires en régie et à l'aide de prestations. Les inventaires complémentaires portent sur :

- les habitats naturels,
- la flore,
- les Oiseaux,
- Les insectes (Libellules, Papillons de jour, Criquets, Sauterelles, grillons),
- Les Chauve-souris,
- Les Amphibiens et les Reptiles.

Concernant l'animation d'un programme de sciences participatives :

- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière procède à l'organisation d'une à deux formations (initiation à la reconnaissance des espèces), à l'organisation du recueil des données et à l'animation générale du programme. Ce programme porte sur les papillons de jour et la flore spontanée.
- La Ville de Trignac met à disposition une salle pour les formations et contribue à l'information des habitants et des structures locales.

Le volet « Identification de pistes d'actions »

Ce volet vise à faciliter la concrétisation ultérieure d'actions en faveur de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel. Ce volet comprend différentes étapes :

- L'identification des enjeux de biodiversité,
- La détermination de pistes d'actions.

Concernant l'identification des enjeux de biodiversité, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière procède à l'analyse des données récoltées et à la hiérarchisation des enjeux.

Concernant la détermination de pistes d'actions :

- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière détermine les pistes d'actions en concertation avec la Ville de Trignac. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière organise et anime également une réunion publique de restitution et de consultation.
- La Ville de Trignac détermine les pistes d'actions en concertation avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière. La Ville de Trignac met à disposition une salle pour la réunion publique.

Le volet « Sensibilisation des habitants »

Ce volet vise à favoriser une prise de conscience vis-à-vis de la richesse, de la fragilité de la biodiversité et des enjeux de sa préservation. Ce volet comprend différentes étapes :

- l'animation d'un projet fédérateur à destination du public scolaire,
- l'organisation d'animations destinées au grand public.

Concernant l'animation d'un projet fédérateur :

- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière propose l'animation d'un projet fédérateur au bénéfice d'au moins une classe sur la Ville de Trignac.
- La Ville de Trignac assure le relai de l'information auprès des établissements scolaires.

Concernant les animations destinées au grand public, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière assure l'organisation et la mise en œuvre d'animations soit par des prestataires, soit en régie, soit en partenariat avec des associations.

Actions complémentaires

Dans le cadre de ce volet, d'autres actions complémentaires pourront être mises en œuvre par l'intermédiaire du Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière telles que par exemple :

- la rédaction d'articles de presse,
- la réalisation d'un film sur la démarche d'atlas de la biodiversité communale,
- la création d'un spectacle, d'une animation culturelle,
- la réalisation d'une exposition photographique sur la biodiversité.

La mise en œuvre de ces actions complémentaires nécessitera l'établissement d'un avenant à la présente convention.

Le volet « Communication et valorisation »

Ce volet doit concourir à l'information des habitants et acteurs concernés, sur les différentes étapes de la démarche ainsi qu'à la valorisation des résultats de l'atlas.

Concernant la communication :

- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière élabore et diffuse des supports de communication (articles, visuels, affiches, livrets, flyers, etc) qui sont mis à disposition de ces partenaires et en particulier des communes concernées.
- La Ville de Trignac contribue à la diffusion des supports de communication, et assure le relai de l'information auprès des habitants et des structures communales.

Concernant la valorisation de l'atlas de la biodiversité communale :

- Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière procède à la restitution des données sous forme d'un rapport technique et de supports de valorisation.
- La Ville de Trignac contribue à la diffusion des données et assure le relai de l'information auprès des habitants et des structures communales.

En outre dans un souci de cohérence de la communication, la Ville de Trignac s'engage à informer le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière, d'événements soutenus ou organisés à son initiative en lien avec la démarche d'atlas de la biodiversité communale.

Article 3 – Modalités financières

Le plan de financement du programme d'atlas de la biodiversité communale sur le secteur des 8 communes est défini comme suit :

Nature des dépenses		Montant	Nature des recettes	Montant
Prestations	Actions pédagogiques auprès du public scolaire	3 300,00 €	CARENE	45 000,00 €
	Animation d'un programme de sciences participatives	14 520,00 €		
	Sensibilisation du grand public	5 000,00 €		
	réalisation d'Inventaires	145 200,00 €	Département de Loire-Atlantique	44 000,00 €
	Communication et valorisation	26 000,00 €		
	Frais de réception, achat de fourniture	3 260,00 €	Fonds Européen (FEDER)	160 549,10 €
Personnel	Personnel temporaire (24 mois)	80 000,00 €	Syndicat Mixte du Parc naturel de Brière	71 549,10 €
	Frais de personnel permanent	27 668,00 €		
Frais indirects (15%)		16 150,20 €		
Partenariat	Animations et sorties découverte à destination du grand public	16 000,00 €	Contribution des 8 communes	16 000,00 €
Total TTC		337 098,20 €	Total TTC	337 098,20 €

La Ville de Trignac s'engage à soutenir financièrement, la démarche d'atlas de la biodiversité communale décrite à l'article 2, par le versement d'une subvention de 2 000 € TTC au Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière. Celui-ci sera effectué à la signature de la présente convention.

Des actions complémentaires au volet « sensibilisation des habitants » mentionnées à l'article 2, pourraient être envisagées ; le cas échéant, celles-ci nécessiteront une mise à jour du plan de financement et donc l'établissement d'un avenant à la présente convention.

Article 4 – Durée de la convention

La présente convention prend effet à sa signature et s'achèvera au 30 juin 2021 c'est-à-dire une fois que tous les livrables du projet auront été transmis et valorisés auprès de la commune.

Article 5 – Modification de la convention

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant d'ajustement.

Article 6 – Résiliation de la convention

La résiliation de la convention peut intervenir faute d'accord entre les différentes parties ou en cas de non-respect de ses obligations par une des parties. Dans ce cas, la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs.

La résiliation, sous forme d'une saisine, devra être entérinée, par les assemblées délibérantes des différents signataires. La décision de résiliation précisera, le cas échéant, sous forme d'avenant, les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.

Dans tous les cas, la résiliation prendra effet après l'envoi d'une lettre recommandée portant préavis.

Article 7- Litiges

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du tribunal administratif compétent.

Article 8 - Pièce contractuelle

- La présente convention

Fait à Saint-Joachim, le **25 MARS 2019**

Pour le syndicat mixte du
Parc naturel régional de
Brière,

Éric PROVOST,
Président



Pour la Ville de
Trignac,

Claude AUFORT,
Maire de Trignac

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_10

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

21

26

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Objet :

**Convention
pluriannuelle de
partenariat avec le
Théâtre Scène
Nationale Saint-
Nazaire Ville de
Trignac –
Approbation de
l'avenant n°1**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

19 mars 2019

Et que la convocation avait été faite le

6 mars 2019

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le 19/03/2019

ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_10-DE

La ville de Trignac est engagée dans un partenariat conventionné et pluriannuel avec le Théâtre-scène nationale de St Nazaire signé le 30 octobre 2018, dont les objectifs pour rappel sont les suivants :

- Entretien et affirmer son soutien aux domaines de la pratique, de la diffusion et de la création dans des esthétiques variées, auprès de tous les publics et sous des formats variables
- Veiller à soutenir la création artistique par le développement d'actions innovantes, renouvelées et intégratrices
- Inscrire la présence de l'art au plus près des usages et des besoins
- Contribuer à l'éveil et la construction d'esprit autonome et critique
- Accentuer les logiques de réseaux et de partenariat qualifié et qualifiant pour créer une effervescence et efficacité culturelles

Conformément à l'article 3 de la convention, les engagements concrets en termes de représentation pour 2019 sont les suivants :

- Représentation théâtrale Don Quichotte, samedi 02 février 2019 au CCLA,
- Concert Lisa Urt, vendredi 24 mai 2019 au CCLA,
- Représentation de danse contemporaine vendredi 27 et samedi 28 septembre 2019 sur le site des Forges par la Compagnie Pernette,
- Représentation The Great Disaster le 29 novembre 2019 au CCLA,

- En parallèle à ces représentations des visites du Théâtre seront organisées dans le courant de l'année à destination d'une part du personnel de la Ville pour mieux accompagner les spécificités de projet et d'autre part des visites et des actions de médiation culturelle seront assurées pour les usagers des services comme le secteur jeunesse, le CCAS, etc.,
- En complément à ces actions d'autres projets seront également construits et bénéficieront aux scolaires et collégiens.

Passage en commission culture effectuée le 28 février 2019.

Les crédits de ces opérations sont inscrits au budget de la ville dans le cadre des prévisions budgétaires votées et de la politique culturelle engagée en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide

- **d'approuver** l'avenant proposé et considère les déclinaisons annoncées comme cohérentes avec la convention engagée
- **d'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer le présent avenant ainsi que tout autre document y découlant
- **dire** que les crédits de ces opérations sont inscrits au budget de la ville dans le cadre des prévisions budgétaires votées et de la politique culturelle engagée en ce sens.

Pour	26
Contre	0
Absentions	0



Pour extrait conforme
 Le Maire
 Vice-Président de la CARENE
 Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le 19/03/2019

SLO

ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_10-DE

ENTRE :

La Ville de TRIGNAC

Située : place de la Mairie 44570 TRIGNAC

Représentée par Monsieur Claude AUFORT agissant en qualité de Maire

Ci-après désignée « La Ville »

D'une part,

ET :

L'Association Théâtre, scène nationale

Située : rue des frères Pereire 44600 St Nazaire

Représentée Béatrice Hanin agissant en qualité de Directrice,

Ci-après désignée « L'Association »

D'autre part,

La ville de Trignac est engagée dans un partenariat conventionné et pluriannuel avec le Théâtre-scène nationale de St Nazaire, dont les objectifs pour rappel sont les suivants

- Entretien et affirmer son soutien aux domaines de la pratique, de la diffusion et de la création dans des esthétiques variées, auprès de tous les publics et sous des formats variables
- Veiller à soutenir la création artistique par le développement d'actions innovantes, renouvelées et intégratrices
- Inscrire la présence de l'art au plus près des usages et des besoins
- Contribuer à l'éveil et la construction d'esprit autonome et critique
- Accentuer les logiques de réseaux et de partenariat qualifié et qualifiant pour créer une effervescence et efficacité culturelles

Conformément à l'article 3 de la convention, les engagements concrets en termes de représentation pour 2019 sont les suivants :

- Représentation théâtrale Don Quichotte, samedi 02 février 2019 au CCLA
- Concert Lisa Urt, vendredi 24 mai 2019 au CCLA
- Représentation de danse contemporaine vendredi 27 et samedi 28 septembre 2019 sur le site des Forges par la Compagnie Pernette
- Représentation The Great Disaster le vendredi 29 novembre 2019 au CCLA
- En parallèle à ces représentations des visites du Théâtre seront organisées dans le courant de l'année à destination d'une part du personnel de la Ville pour mieux accompagner les spécificités de projet et d'autre part des visites et des actions de médiation culturelle seront assurées pour les usagers des services comme le secteur jeunesse, le CCAS...
- En complément à ces actions d'autres projets seront également construits et bénéficieront aux scolaires et collégiens.

Les crédits de ces opérations sont inscrits au budget de la ville dans le cadre des prévisions budgétaires votées et de la politique culturelle engagée en ce sens.

Document fait en deux exemplaires, paraphé et signé

A Trignac, le / / 2019

L'association Théâtre de St Nazaire
La Directrice,
Béatrice Hanin



VILLE DE TRIGNAC
44570
La Ville de Trignac
Le Maire,
Claude AUFORT

Contacts :

Service Vie Associative et Culturelle

6 rue de la Mairie

44570 Trignac

centre-culturel@mairie-trignac.fr

02 40 90 32 48

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_11

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

21

26

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Objet :

**Information du
Conseil Municipal sur
les marchés publics
passés par le Maire
en vertu de l'article
L.2122.22 du Code
Général des
Collectivités
Territoriales**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

15 mars 2019

Et que la convocation avait été faite le

6 mars 2019

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

1 - Marchés procédures adaptées pour les travaux d'aménagement d'un logement d'urgence à l'étage de l'école D. Casanova

Nom de l'entreprise	Lot attribué	Coût HT
Entreprise SITEXO 44 480 Donges	Multi lots (cloisons sèches, électricité, menuiseries, sols, peinture)	17 758.76 €
Entreprise Guinée 44 600 St-Nazaire	Lot plomberie - sanitaire	5 041.00 €

Des crédits pour les travaux d'aménagement d'un logement d'urgence sont inscrits au budget 2019 à l'article 2313 opération 42 fonction 71.

2 - Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement d'une salle de cérémonie à l'hôtel de ville

Nom de l'entreprise	Lot attribué	Coût HT
Cabinet Iso Sel 44 260 Savenay	Maîtrise d'œuvre	8 485.00 €

Des crédits pour les études pour la réalisation d'une salle de cérémonie à l'arrière de l'hôtel de ville sont inscrits au budget 2019 à l'article 2313 opération 53 fonction 020.

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le 19/03/2019

ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_11-DE

3 - Marché de travaux d'aménagement de bureaux service citoyenneté

Nom de l'entreprise	Lot attribué	Coût HT
Entreprise Turpeau 44 800 St Herblain	Multi lots (entreprise générale)	7 787.20 €

Des crédits pour les travaux d'aménagement de bureaux à l'état civil sont inscrit au budget 2019 à l'article 2313 opération 28 fonction 020.

4 - Marché pour les travaux démolition / désamiantage d'un garage situé à l'arrière de l'hôtel de ville

Nom de l'entreprise	Lot attribué	Coût HT
S3A 44 570 Trignac en association avec Cyclone 44 210 Pornic	Travaux de démolition	23 180.00 €

Des crédits pour les études pour les travaux de démolition d'un garage à l'arrière de l'hôtel de ville sont à inscrits au budget 2019 à l'article 2313 opération 53 fonction 020.

5 - Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de dédoublement des classes CE1.

Nom de l'entreprise	Lot attribué	Coût HT
Cabinet Iso Sel 44 260 Savenay	Maîtrise d'œuvre	22 520.00 €

Des crédits pour les études pour le dédoublement des classes sont à inscrits au budget 2019 à l'article 2313 opération 35 fonction 212.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Prend acte

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_11-DE



Pour extrait conforme
Le Maire
Vice-Président de la CARENE
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_12

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

21

26

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Objet :

Création de poste

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

15 mars 2019

Et que la convocation avait été faite le

6 mars 2019

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac,

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois par la création d'un poste d'agent social à temps complet afin de poursuivre la politique de solidarité engagée par la Ville et améliorer l'instruction des dossiers et l'accueil des familles avec une expertise sociale accrue.

Postes	Temps	Service ou secteur	Raisons
1 agent social	100%	CCAS	Evolution politique sociale

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le 19/03/2019

SLO

ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_12-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide

- de créer un poste d'agent social à temps complet,
- de mettre à jour le tableau des emplois,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Pour	23
Contre	0
Absentions	3

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_12-DE



Pour extrait conforme
Le Maire
Vice-Président de la CARENE
Claude AUFORT

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir de Bretagne

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Mercredi 13 mars 2019

DEL_20190313_13

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

21

26

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Denis ROULAND – Jean-Louis LELIEVRE – Dominique MAHE-VINCE – Hervé MORICE – Laurence FREMINET – Gilles BRIAND – Myriam LEROUX – Sylvain PRIMAS – Véronique JULIOT – Jean-Pierre LE CROM – Valérie LE SCAO – Yannick BEAUVAIS – Cécile OLIVIER – Franck GUILLAMET – Christelle POHON – Benoît PICHARD – Sébastien WAIRY – Delphine BARRE – David PELON – Jean GALI

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Capucine HAURAY a donné son pouvoir à Hervé MORICE
- Boris LEGOFF a donné son pouvoir à Denis ROULAND
- Anne-Marie CARDINAL à Valérie LE SCAO
- Cyrille GUIHARD à Claude AUFORT
- Cécile NICOLAS à Jean GALI

Absentes :

Sophie PIHUIT – Sylvia HAREL – Lydia POIRIER

Un scrutin a eu lieu, Madame Christelle POHON a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Objet :

Demande d'aide à l'investissement 2019 – CAF Travaux immobiliers Demande de subvention

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

15 mars 2019

Et que la convocation avait été faite le

6 mars 2019

La Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique peut sous certaines conditions et dans des domaines identifiés, allouer des aides financières sous forme de subventions.

La demande doit être déposée à la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique courant Mars 2019. Les services de la commune vont adresser à la CAF, un dossier correspondant à une opération en lien avec des travaux pour l'accessibilité handicap des deux patios de notre Centre de Loisirs « Jean René Teillant ».

- **Le financement**

Les travaux seront réalisés sur les exercices budgétaires 2019.

Deux lignes de crédit sont ouvertes :

En dépenses :

- Mise à niveau du plancher des patios : année 2019 – Article : 2313 – Programme : 23 – Fonction 421
- Inscription : 5 300 € H.T

En recettes :

- **Inscription de l'opération au titre d'une subvention CAF 2019** : année 2019 – Article 2313 – Programme : 23
- Inscription : 1 600 € H.T

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par autofinancement communal.

Envoyé en préfecture le 19/03/2019

Reçu en préfecture le 19/03/2019

Affiché le 19/03/2019

ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_13-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- De valider la demande d'aide à l'investissement pour l'année 2019 auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Loire Atlantique concernant les travaux dans notre Centre de Loisirs « Jean René Teillant »,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document relatif à cette opération. Les crédits de dépenses sont inscrits au budget primitif de la ville.

Pour	26
Contre	0
Absentions	0

Envoyé en préfecture le 19/03/2019
Reçu en préfecture le 19/03/2019
Affiché le 19/03/2019 
ID : 044-214402109-20190313-DEL_20190313_13-DE



Pour extrait conforme
Le Maire
Vice-Président de la CARENE
Claude AUFORT



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DIRECTION DES PRÊTS

DIRECTION REGIONALE PAYS DE LA LOIRE



Référence garant : 282840 CMNE DE TRIGNAC
Département : 044 Loire Atlantique

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2018	Intérêt courus Ind. compensateurs Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Créances impayées garanties	Montants en Euro	
								(1)	(1)
Emprunteur n° 69828 ESH LOGI-QUEST									
Produit : EURIL 35 EURIBOR LOG AMT PROG PLUS									
1199213		01/07/2011	01/06/2041	633 381,92	60,17	100,00	0,00		
Produit : EURIL 38 Euribor Log Trim Amt Prog PLA									
1199158		01/07/2011	01/06/2031	168 310,03	15,99	100,00	0,00		
Produit : EURIL 42 EURIBOR LOGEMENT TRIM PLA									
1199126		01/07/2011	01/06/2031	179 834,64	17,08	100,00	0,00		
Produit : PLR 01 PROGRAMME A LOYER REDUIT									
0190117		25/07/1974	25/07/2019	776,00	3,35	100,00	0,00		
0190132		25/07/1976	25/07/2021	463,43	2,02	100,00	0,00		
Total Emprunteur n° 69828				982 766,02	98,61		0,00		

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2018	Intérêt courus Int. compensateurs Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Créances impayées garanties
			(1)	(1)	(1)		(1)
Emprunteur n° 282854 SILENE							
Produit : GPLAR 02 GLOB PRETS LOC AIDES H INSERT RV							
1282062		01/01/2016	01/01/2026	Entité : CDC 182 668,78	3 552,28	100,00	0,00
Produit : GPLAR 98 GLOB PRETS LOC AIDES H INSERT RV							
1282049		01/01/2016	01/01/2024	Entité : CDC 135 459,45	7 855,34	100,00	0,00
Produit : PLACD 01 PLA CDC REVISABLE FASCICULE 41							
0253452		18/09/1986	01/12/2020	Entité : CDC 30 066,06	947,65	100,00	0,00
Produit : PLACD 02 PLA CDC REVISABLE FASCICULE 42							
0253605		01/03/1987	01/03/2021	Entité : CDC 210 374,97	9 238,40	100,00	0,00
Produit : PLA88 08 PLA FONGIBLE SANS PREFINANCEMENT							
1282082		01/01/2016	01/07/2028	Entité : CDC 305 982,07	2 991,50	100,00	0,00
Total Emprunteur n° 282854				864 551,33	24 585,17		0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Référence garant : 282840 CMNE DE TRIGNAC
 Département : 044 Loire Atlantique

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2018	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Montants en Euro	
							(1)	(1)

Emprunteur n° 282861 ATLANTIQUE HABITATIONS

Produit : PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL

1063642 11/09/2006 01/10/2038

Entité : CDC

837 239,90

3 652,89

100,00

0,00

Total Emprunteur n° 282861

837 239,90

3 652,89

0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2018	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Créances impayées garanties
		(1)	(1)	(1)	(1)		(1)
Emprunteur n° 282862 HARMONIE HABITAT							
Produit : HLMOC 01 FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES							
0122389		25/10/1979	25/10/2019	Entité : CDC 177,41	1,18	100,00	0,00
Produit : PLA90 03 PLA TRES SOCIAL							
0879578		30/08/1999	01/09/2031	Entité : CDC 20 035,88	102,95	100,00	0,00
Produit : PLR 01 PROGRAMME A LOYER REDUIT							
0167519		25/04/1978	25/04/2023	Entité : CDC 745,79	6,13	100,00	0,00
Total Emprunteur n° 282862				20 959,08	110,26		0,00
Total général de l'encours garanti				2 705 516,33	28 446,93		0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours



ARRIVEE

- 4 AVR. 2018

MAIRIE DE TRIGNAC

Envoyé en préfecture le 17/04/2018

Reçu en préfecture le 17/04/2018

Affiché le 17/04/2018

ID : 044-214402109-20180411-DEL_180411_05-BF

ARKEA BANQUE E&I PARIS
118 AVENUE DES CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS
SOCIETE ANONYME



0004
0001739

COMMUNE DE TRIGNAC
MAIRIE
1 PLACE DE LA MAIRIE
44570 TRIGNAC

INFORMATION REGLEMENTAIRE

PARIS, le 19 mars 2018

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes engagé(e) en qualité de caution pour garantir le remboursement des prêts souscrits par l'emprunteur LOIRE-ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT - dans notre établissement (ARKEA Banque E&I PARIS).

Dans le cadre de l'information annuelle obligatoire des cautions, nous vous communiquons les caractéristiques de ces crédits au 31 décembre 2017 :

Numéro du Crédit	Capital Restant dû au 31/12/2017	Intérêts et accessoires restant dus au 31/12/2017 jusqu'à la fin du prêt	Intérêts et accessoires arrêtés au 31/12/2017	Dont en retard au 31/12/2017	Terme du crédit
0416489649403	211 354,48 €	3 724,91 €	0,00 €	0,00 €	30/12/2018

Nous restons à votre disposition et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Responsable Back Office

Émis le 19/03/2018 Réf : MAVACA02

RECAPITULATIF DES TRAVAUX EN REGIE POUR 2018

Objet des Travaux	Montant	N° Dossier	N° Immobilisation	Compte définitif	Mandaté	N° mandat	fiche signée
Périscolaire Jean René Teillant - Remise aux normes BAES	859,80 €	01-2018	2018-000478	21318	859,80	4461	fiche 01-2018.pdf
Ecole Anne Frank - Alarme incendie	267,59 €	02-2018	2018-000477	21312	267,59	4455	fiche 02-2018.pdf
Ecole Léo Lagrange - Détecteur éclairage couloir 6/7	145,14 €	03-2018	2018-000476	21312	145,14	4456	fiche 03-2018.pdf
Centre Culturel Lucie Aubrac - Remise aux normes BAES	1 847,95 €	04-2018	2018-000475	21318	1 847,95	4462	fiche 04-2018.pdf
Ecole Casanova - Muret extérieur côté curie	597,34 €	05-2018	2018-000474	21312	597,34	4457	fiche 05-2018.pdf
Salle Martin Luther King - Changement éclairage / reprise carrelage	2 416,51 €	06-2018	2018-000473	21318	2 416,51	4463	fiche 06-2018.pdf
Ecole Léo Lagrange - Alarme incendie modulaire	214,80 €	07-2018	2018-000472	21312	214,80	4458	fiche 07-2018.pdf
Dépannage éclairage public secteur de la gagerie	210,28 €	08-2018	2018-000471	21538	210,28	4475	fiche 08-2018.pdf
Ecole Louise Michel - Circuit prise cuisine et mise aux normes circuit PC	662,95 €	09-2018	2018-000470	21312	662,95	4459	fiche 09-2018.pdf
Salle Jules Busson - Remise aux normes BAES	1 271,29 €	10-2018	2018-000469	21318	1 271,29	4464	fiche 10-2018.pdf
Salle Jules Busson - Reprise plafond escalier	456,11 €	11-2018	2018-000468	21318	456,11	4465	fiche 11-2018.pdf
Bureaux services techniques - éclairages	206,40 €	12-2018	2018-000467	21318	206,40	4466	fiche 12-2018.pdf
Base Canoë Kayak - Fermeture fenêtres	243,12 €	13-2018	2018-000466	21318	243,12	4467	fiche 13-2018.pdf
Salle des fêtes - Relamping projecteurs	371,16 €	14-2018	2018-000465	21318	371,16	4468	fiche 14-2018.pdf
Ecole Léo Lagrange - Remise aux normes BAES	666,50 €	15-2018	2018-000464	21312	666,50	4460	fiche 15-2018.pdf
Stade Alfred Boyer - Eclairage extérieur	149,16 €	16-2018	2018-000463	21318	149,16	4468	fiche 16-2018.pdf
Jardin Police Municipal	22 629,70 €	17-2018	2018-000462	2128	22 629,70	4454	fiche 17-2018.pdf
Top 13	3 808,00 €	18-2018	2018-000461	2152	3 808,00	4472	fiche 18-2018.pdf
Plantation bacs quartier de la Gagerie	2 694,80 €	19-2018	2018-000460	2121	2 694,80	4453	fiche 19-2018.pdf
Barrière Escale	2 124,27 €	20-2018	2018-000459	2152	2 124,27	4473	fiche 20-2018.pdf
Séparateur de voie rue Curie	916,59 €	21-2018	2018-000458	2152	916,59	4474	fiche 21-2018.pdf
Tribune du TOS	1 844,90 €	22-2018	2018-000457	21318	1 844,90	4470	fiche 22-2018.pdf
Reprise chemin du bout d'Aisne	3 884,91 €	23-2018	2018-000456	2151	3 884,91	4471	fiche 23-2018.pdf
Total des Travaux en Régie pour 2018	48 489,27 €						

A Trignac, le 15 mars 2019

Le Maire,
Claude AUFORT

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2018	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Créances impayées garanties	Montants en Euro	
								(1)	(1)

Emprunteur n° 69828 ESH LOGI-OUEST

Produit : EURIL 35 EURIBOR LOG AMT PROG PLUS

1199213	01/07/2011	01/06/2041	Entité : CDC	633 381,92	60,17	100,00	0,00		
---------	------------	------------	--------------	------------	-------	--------	------	--	--

Produit : EURIL 38 Euribor Log Trim Amt Prog PLA

1199158	01/07/2011	01/06/2031	Entité : CDC	168 310,03	15,99	100,00	0,00		
---------	------------	------------	--------------	------------	-------	--------	------	--	--

Produit : EURIL 42 EURIBOR LOGEMENT TRIM PLA

1199126	01/07/2011	01/06/2031	Entité : CDC	179 834,64	17,08	100,00	0,00		
---------	------------	------------	--------------	------------	-------	--------	------	--	--

Produit : PLR 01 PROGRAMME A LOYER REDUIT

0190117	25/07/1974	25/07/2019	Entité : CDC	776,00	3,35	100,00	0,00		
---------	------------	------------	--------------	--------	------	--------	------	--	--

0190132	25/07/1976	25/07/2021		463,43	2,02	100,00	0,00		
---------	------------	------------	--	--------	------	--------	------	--	--

Total Emprunteur n° 69828

982 766,02 **98,61** **0,00**

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2018	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Créances impayées garanties
		(1)	(1)	(1)	(1)		(1)
Emprunteur n° 282854 SILENE							
Produit : GPLAR 02 GLOB PRETS LOC AIDES H INSERT RV							
1282062		01/01/2016	01/01/2026	Entité : CDC 182 668,78	3 552,28	100,00	0,00
Produit : GPLAR 98 GLOB PRETS LOC AIDES H INSERT RV							
1282049		01/01/2016	01/01/2024	Entité : CDC 135 459,45	7 855,34	100,00	0,00
Produit : PLACD 01 PLA CDC REVISABLE FASCICULE 41							
0253452		18/09/1986	01/12/2020	Entité : CDC 30 066,06	947,65	100,00	0,00
Produit : PLACD 02 PLA CDC REVISABLE FASCICULE 42							
0253605		01/03/1987	01/03/2021	Entité : CDC 210 374,97	9 238,40	100,00	0,00
Produit : PLA88 08 PLA FONGIBLE SANS PREFINANCEMENT							
1282082		01/01/2016	01/07/2028	Entité : CDC 305 982,07	2 991,50	100,00	0,00
Total Emprunteur n° 282854				864 551,33	24 585,17		0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Référence garant : 282840 CMNE DE TRIGNAC
 Département : 044 Loire Atlantique

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2018	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Montants en Euro	
							(1)	(1)

Emprunteur n° 282861 ATLANTIQUE HABITATIONS

Produit : PLUS 02 PRET LOCATIF A USAGE SOCIAL

1063642 11/09/2006 01/10/2038

Total Emprunteur n° 282861

Entité : CDC

837 239,90 3 652,89 100,00 0,00
837 239,90 3 652,89 0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

Ligne de prêt n°	Contrat n°	Date d'effet de l'engagement	Terme de l'engagement	Capital garanti restant dû au 31/12/2018	Intérêt courus Int. compensateurs Ind. compensatrice Intérêts différés Pénalités de dédit	Quotité garantie %	Créances impayées garanties
		(1)	(1)	(1)	(1)		(1)
Emprunteur n° 282862 HARMONIE HABITAT							
Produit : HLMOC 01 FINANCEMENTS COMPLEMENTAIRES							
0122389		25/10/1979	25/10/2019	Entité : CDC 177,41	1,18	100,00	0,00
Produit : PLA90 03 PLA TRES SOCIAL							
0879578		30/08/1999	01/09/2031	Entité : CDC 20 035,88	102,95	100,00	0,00
Produit : PLR 01 PROGRAMME A LOYER REDUIT							
0167519		25/04/1978	25/04/2023	Entité : CDC 745,79	6,13	100,00	0,00
Total Emprunteur n° 282862				20 959,08	110,26		0,00
Total général de l'encours garanti				2 705 516,33	28 446,93		0,00

(1) sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le MAIRE DE TRIGNAC,
A Trignac, le 13/03/2019
Le MAIRE DE TRIGNAC,

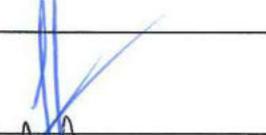
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES : Pour : 23
 Contre :
 Abstention : 3

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Trignac, le

Date de convocation : 06/03/2019

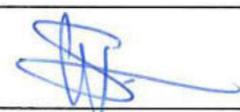
Les membres du Conseil Municipal,

AUFORT Claude	
ROULAND Denis	
HAURAY Capucine	Pouvoir à H. Morice
LELIEVRE Jean-Louis	
MAHE-VINCE Dominique	
MORICE Hervé	
FREMINET Laurence	
BRIAND Gilles	
LEROUX Myriam	
PRIMAS Sylvain	
JULIOT Véronique	
LE CROM Jean-Pierre	
LE SCAO Valérie	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D2

BEAUVAIS Yannick	
OLIVIER Cécile	
GULLAMET Franck	
PIHUIT Sophie	
LEGOFF Boris	
POHON Christelle	
PICHARD Benoît	
CARDINAL Anne-Marie	
WAIRY Sébastien	
BARRE Delphine	
GUILLARD Cyrille	
PELON David	
HAREL Sylvia	
GALI Jean	
POIRIER Lydia	
NICOLAS Cécile	

Certifié exécutoire par le MAIRE DE TRIGNAC, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/03/2019 et de la publication le 14/03/2019.

A Trignac, le 14/03/2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le MAIRE DE TRIGNAC,
A Trignac, le 13/03/2019
Le MAIRE DE TRIGNAC,

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

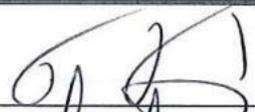
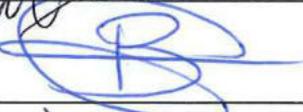
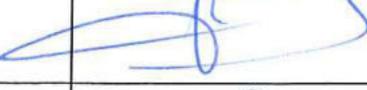
Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

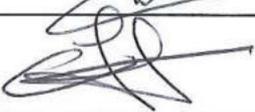
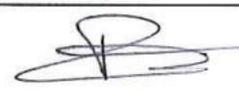
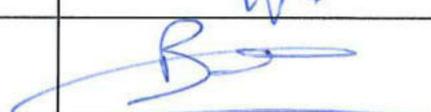
A Trignac, le 13/03/2019

Date de convocation : 06/03/2019

Les membres du Conseil Municipal,

AUFORT Claude	
ROULAND Denis	
HAURAY Capucine	
LELIEVRE Jean-Louis	
MAHE-VINCE Dominique	
MORICE Hervé	
FREMINET Laurence	
BRIAND Gilles	
LE ROUX Myriam	
PRIMAS Sylvain	
JULIOT Véronique	
LE CROM Jean-Pierre	
LE SCAO Valérie	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

BEAUVAIS Yannick	
OLIVIER Cécile	
GULLAMET Franck	
PIHUIT Sophie	
LEGOFF Boris	
POHON Christelle	
PICHARD Benoît	
CARDINAL Anne-Marie	
WAIRY Sébastien	
BARRE Delphine	
GUILLARD Cyrille	
PELON David	
HAREL Sylvia	
GALI Jean	
POIRIER Lydia	
NICOLAS Cécile	

Certifié exécutoire par le MAIRE DE TRIGNAC, compte tenu de la transmission en préfecture, le 14/03/2019 et de la publication le 14/03/2019.

A, le